

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre Liers Valloire

20/09/2006 – 16h – Mairie de Saint Barthélemy

Etaient présents :

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics	
M DALLEST Jean	MISE DDAF Isère
M DELAQUAIZE Bernard	DDASS Isère
M DELPRAT Michel	DIREN - SEMA
Mme MARQUESTE Cécile	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse - Délégation Rhône-Alpes
Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	
M MARILLAT Robert	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Bièvre-Liers-Valloire
M MARTIN-ROSSET Freddy	Communauté de Communes Rhône-Valloire
M NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
M NUCCI Christian	Conseiller Général de l'Isère
M PELISSIER Maurice	Communauté de Commune du Territoire de Beaurepaire
Collège des représentants des usagers, des propriétaires concernés des organisations professionnelles et des associations concernées	
M MONNET Jean-Claude	FDAPPMA Drôme
M PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
Mlle BERNADOU Julie	Chambre d'Agriculture de l'Isère
M SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
M BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
Autres participants	
M DELORME Dominique	Secrétaire général de l'UNICEM Rhône-Alpes
Mlle GRAVIER Annabel	Animatrice du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	
M BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers
M GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
M VIAL Bernard	Communauté de Communes de Bièvres-Est
Mme ALZATE Luisa	Région Rhône-Alpes
Collège des représentants des usagers, des propriétaires concernés des organisations professionnelles et des associations concernées	
M ENCRENAZ Claude	A3EBV
Mme BOSCH Christine	Chambre d'Agriculture de l'Isère

Ordre du jour de la réunion

1. Remarques sur le compte-rendu de la précédente réunion du Bureau du 22/06/2006
2. Présentation de l'avancement de l'état des lieux et des problèmes rencontrés
3. Point sur les commissions thématiques
4. Questions diverses

1. Remarques sur le compte-rendu de la précédente réunion du Bureau du 22/06/2006

Il n'y a pas de remarques particulières.

2. Présentation de l'avancement de l'état des lieux et des problèmes rencontrés

2.1. Qualité de la ressource en eau

2.1.1. Qualité des cours d'eau

JC. Monnet : De nombreuses données de la qualité des cours d'eau sont disponibles dans les documents Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) et Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) des départements de la Drôme et de l'Isère, et également dans les documents du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP). Les tronçons de cours d'eau sont qualifiés en fonction de leur état de dégradation. Des actions sont proposées pour les tronçons de cours d'eau dégradés afin de répondre aux objectifs de bon état de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Remarque : Ces documents ont été consultés et utilisés pour rédiger le chapitre 1.1. « Qualité des cours d'eau ». Les données PDPG et SDVP de la qualité de l'eau, **pour l'aspect physico-chimique**, proviennent des études suivantes, également sources des informations synthétisées dans le document d'avancement de l'état des lieux :

- Etude de la qualité des eaux superficielles du bassin du Rival, de l'Oron et des Collières, Gay Environnement, février 1998, pour le Conseil Général de l'Isère, utilisée pour les chapitres 1.1.1. et 1.1.2. Ce sont les données physico-chimiques les plus récentes sur ces cours d'eau.
- Etude du bilan de qualité des rivières Bancel et Argentelle, Géoplus, 1999, pour le SMARD, utilisée pour les chapitres 1.1.1. et 1.1.2. Ce sont les données physico-chimiques les plus récentes sur ces cours d'eau.

Les documents PDPG et SDVP ont permis d'apporter des informations complémentaires concernant notamment l'impact de la dégradation des ripisylves et de certains rejets (ex : rejets d'une usine d'impression sur étoffe pour les cours d'eau Barbaillon et Eydoches, cf. page 24, PDPG Isère 2002). Les données concernant les dégradations morphologiques et quantitatives seront à intégrer respectivement dans les chapitres milieux aquatiques et gestion quantitative de la ressource en eau.

👉 Actions à réaliser

Mettre à jour les données sur la qualité des cours d'eau en :

- intégrant les données disponibles des STEP
- intégrant les données des documents PDPG et SDVP des départements de la Drôme et de l'Isère et les données du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP)

2.1.2. Pressions domestiques, assainissement

JP. Nicolet : La mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) devrait permettre d'apporter des informations sur l'assainissement non collectif.

M. Delprat : Une autosurveillance de la qualité du milieu récepteur pourrait être demandée aux STEP, en plus de la surveillance de la qualité de leurs rejets. Certaines STEP le pratiquent déjà pour certains paramètres (STEP de Beaurepaire par exemple).

B. Delaquaize : En ce qui concerne les rejets, le choix des milieux récepteurs est restreint, car le milieu est très contraignant, particulièrement dans l'Isère à cause des faibles débits d'étiage. Une étude sur l'assainissement est en cours sur 18 communes en tête de Bièvre. A défaut, le choix du scénario final d'assainissement s'orientera vers le moins « mauvais » pour le milieu, aucun scénario n'étant sans impact.

JP. Nicolet : Les installations d'assainissement collectif sont destinées de part leur dimensionnement à traiter une certaine quantité de pollution. Certaines installations sont rapidement en surcharge. Au moment de la réalisation des STEP, il faudrait anticiper et prendre en compte l'évolution des raccordements.

☞ Actions à réaliser

Collecter les informations relatives aux SPANC afin :

- d'évaluer à quel stade de la démarche en sont les différents SPANC,
 - d'évaluer quelle est la répartition entre assainissement collectif et non collectif,
 - de synthétiser les informations dont disposent les SPANC
-

2.1.3. Pressions agricoles

M. Delprat : Il faut garder à l'esprit que certains pesticides peuvent avoir une capacité de rémanence très longue et que leur impact pourra être sensible sur le milieu plusieurs années après leur utilisation.

B. Delaquaize : On constate actuellement une stabilisation des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines.

2.1.4. Pressions industrielles et artisanales

JP. Nicolet : Il est difficile de savoir comment sont gérés les équipements de récupération de rejets de certaines entreprises. De même se posent les problèmes de l'évolution de ces équipements en fonction de l'évolution de l'entreprise et de leur suivi.

☞ Actions à réaliser

- Mieux cerner les pollutions industrielles et les gisements anciens (décharges, sites pollués)
-

2.1.5. Pollutions des infrastructures routières

Les pollutions liées aux infrastructures sont généralement des pollutions accidentelles. On constate qu'on dispose de peu d'informations sur la gestion des équipements de lutte contre les pollutions des infrastructures routières.

☞ Actions à réaliser

- Contacter les gestionnaires des différentes infrastructures (Conseils généraux, aéroport, DDE, AREA, DDAF)
 - Collecter les informations sur la gestion des équipements, le trafic, le transport de produits dangereux
-

C. Marqueste : L'aspect qualitatif a un lien fort avec l'aspect quantitatif.

M. Delprat : Ce couplage entre qualitatif et quantitatif pourrait être réalisé dans le cadre d'une modélisation hydrogéologique.

2.2. Ressource en eau

On constate une pression de plus en plus forte sur la nappe profonde (aquifère molassique miocène).

JP. Nicolet : L'étanchéité des forages pose problème (contamination par les pollutions de l'aquifère profond). Les puits privés ne sont pas toujours réalisés en respectant les bonnes pratiques de forage.

☞ Actions à réaliser

- Améliorer la connaissance de la nappe profonde : volume, renouvellement, prélèvements, pressions polluantes
 - Intégrer les données sur la ressource en eau des cours d'eau du CSP, des PDPG et SDVP.
-

En parallèle de l'état des lieux :

- Communiquer auprès des particuliers sur les forages privés qui peuvent être une source de pollution des nappes et d'accidents.

Après l'état des lieux :

- Réfléchir à une réglementation pour l'aquifère molassique miocène : renforcement de la réglementation actuelle, classement en ZRE,...
- Intégrer dans le cadre des permis de construire des préconisations de respect de bonnes pratiques de forage

2.3. Les milieux aquatiques

☞ Actions à réaliser

- Se renseigner sur l'étude en cours de démarrage sur les zones humides du CG38
 - Intégrer les données sur les zones humides de la CC Rhône Valloire
 - Intégrer les données sur les milieux aquatiques du CSP, des PDPG et SDVP.
-

2.4. Les risques naturels

F. Martin-Rosset : La CC Rhône Valloire dispose de la cartographie des zones inondables et des hauteurs d'eau pour son secteur.

JP. Nicolet : Des combes à risque sont situées en amont de propriétés privées. Autrefois elles étaient entretenues par les propriétaires, actuellement l'entretien des combes semble être moins effectué.

JC. Monnet : L'enfoncement des combes est constaté.

J. Dallest : La cartographie des risques de glissements de terrain, érosion, affouillements,... sur la partie iséroise du périmètre du SAGE existe au service de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM). En revanche elle n'existe pas pour la partie drômoise.

☞ Actions à réaliser

- Intégrer les données de la CC Rhône Valloire concernant les zones inondables
 - Collecter les informations sur les risques naturels de la RTM
 - Identifier les secteurs à risque d'affouillements sur la partie drômoise
-

Deux approches sont possibles pour appréhender les différentes problématiques du SAGE :

- Une entrée par milieux, ie identification des secteurs à problèmes puis identification de la cause du problème
- Une entrée par usages, ie identification des sources de problèmes potentiels

M. Delprat : Les études et les actions doivent être entreprises en priorité sur les milieux qui ne sont pas en bon état pour répondre à l'objectif de bon état écologique de la DCE.

B. Delaquaize : L'« entrée milieu » ne permet pas d'avoir une vision exhaustive du fait de l'espace qui peut exister entre les points de suivi. Ceci est particulièrement vrai pour les points de suivi de la nappe. Une « entrée usage » permet de pointer les sources de pollutions potentielles (exemple des pollutions industrielles). L'impact de certaines activités peut ne pas être sensible dans le milieu actuellement mais le devenir dans le futur.

3. Point sur les commissions thématiques

Les groupes « Qualité », « Quantité » et « Aménagement global : Milieux et Risques naturels » devraient être composés d'environ 30 participants et le groupe « Communication » d'environ 20 participants.

Plusieurs organismes externes à la CLE se proposent de participer :

- AURG – Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
- BLE - Association Bièvre Liers Environnement,
- Cemagref,
- Exploitants agricoles,
- Pisciculteurs,
- SCOT Rives du Rhône,
- SDRG – Schéma Directeur de la Région Grenobloise,
- Syndicat Mixte Bièvre Valloire...

S. San Filippo signale qu'une personne ayant des compétences dans le domaine de la dépollution par les plantes (phytorestauration et phytoremédiation) se propose de s'associer aux groupes de travail pour ce sujet particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du bureau de la CLE et lève la séance à 18h30.

Le Président de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
Maurice PELISSIER